

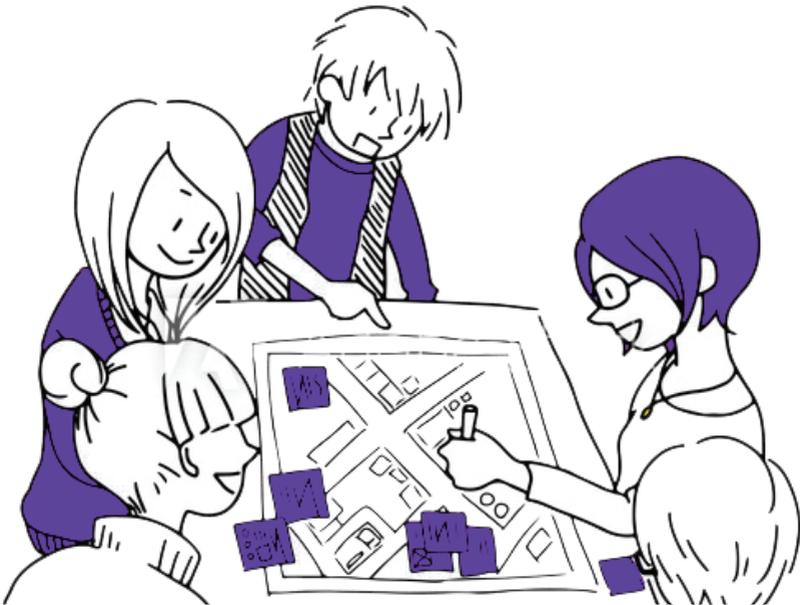


Saint-Gély-du-Fesc

La vie côté bien-être !

Le Conseil municipal des jeunes

de SAINT-GÉLY-DU-FESC



LIVRET DU CANDIDAT & DU JEUNE ÉLU

Quel est le rôle du Conseil municipal des jeunes ?

Le Conseil municipal des jeunes est un **acteur de la vie locale**.
Il facilite les échanges entre les jeunes et le Conseil municipal des adultes.

Il décide et met en place des **actions d'intérêt général**.
C'est trop bien de penser aux choses à améliorer et de le faire tous ensemble !

Etre membre du CMJ te permettra en plus de bien connaître nos institutions locales et la *citoyenneté*.

Le CMJ :



Propose des actions ou des projets en lien avec la vie de la commune :

Ses actions pourront être concrètes

(ex : construction d'un parc à vélos)

ou immatérielles (ex : campagne de sensibilisation).

Tous les projets seront débattus au sein du Conseil municipal des adultes et seront soumis à un vote afin d'obtenir l'accord et/ou l'argent nécessaire.



Met en oeuvre :

Il établira un planning des tâches dans le temps et assurera le suivi du projet.



Communique :

Il communiquera auprès des autres jeunes, des parents et des habitants, afin de rendre publiques ses actions via le site internet de la ville ou le magazine municipal Dialog'.

**LE CMJ PARTICIPE À LA VIE LOCALE ET CITOYENNE
PAR SA PRÉSENCE AUX ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS.**

Comment être candidat(e) ? Qui peut voter ?

Le **CMJ** EST COMPOSÉ DE **9** BINÔMES PARITAIRES, SOIT **18** ÉLUS.

Pour être candidat(e), il te faut :

- être en **CM1** ou en **CM2** dans une école de la commune,
- habiter **Saint-Gély-du-Fesc**,
- être en binôme avec un copain si tu es une fille, ou une copine si tu es un garçon.

Peuvent voter :

- les élèves de **CE2, CM1 et CM2** scolarisés sur la commune.

ELECTIONS

Les élections se dérouleront dans la salle du Conseil municipal à une date qui te sera communiquée plus tard.

Le bureau de vote est présidé par un élu adulte. En tant que jeune électeur/trice (assesseur), tu peux si tu le veux, tenir le bureau de vote à ses côtés.

Tu votes à bulletin secret pour 9 duos maximum.

La présentation de la carte électorale et le passage dans l'isoloir sont obligatoires pour voter.



Quand le résultat du vote sera t-il connu ?

Le dépouillement a lieu immédiatement après la fin du vote.

A chaque table de dépouillement, il y a 4 électeurs/trices :

- un(e) qui vérifie la validité du bulletin,
- un(e) qui lit à haute voix le nom des binômes de candidats choisis,
- deux qui enregistrent les voix,

et un adulte qui surveille les opérations.

Sont déclarés nuls :

- les enveloppes sans bulletin,
- les bulletins sans enveloppe ou avec des ratures ou avec des informations inutiles ou comprenant plus de 9 choix.



Une fois le dépouillement terminé, une liste de tous les binômes de candidats est établie en fonction de leur nombre de voix.

Les 9 premiers duos sont élus.

(en cas d'égalité, le binôme dont la moyenne d'âge est la plus élevée est élu).



Les résultats sont affichés à la mairie, dans les écoles et communiqués dans le journal municipal et sur les outils numériques de la commune.

La durée du mandat de chaque élu sera de 2 ans.

En cas de départ d'un(e) conseiller(ère), le suivant de même sexe sur la liste se verra proposer d'intégrer le CMJ.

Concrètement, je vais faire quoi si je suis élu(e) ?

En tant que membre **(conseiller-ère)** du Conseil municipal des jeunes (Cmj), tu vas **participer à la vie de la commune**, en étant présent à certaines manifestations (cérémonies, fêtes, inaugurations...).

Tu conduiras des projets pour le bien-être du plus grand nombre (intérêt général).

Au nom du CMJ, tu représenteras pendant deux ans tes camarades.

Les réunions auront lieu deux fois par trimestre, en dehors des vacances scolaires, pour pénaliser le moins possible tes activités.

Six fois dans l'année, tu te réuniras avec les autres jeunes conseillers(ères) à l'Hôtel de ville (à la mairie, dans la salle du Conseil municipal), là où les élus du Conseil municipal des adultes se réunissent habituellement pour réfléchir et prendre des décisions.

Tu rencontreras les élus de la ville et tu échangeras avec eux.



Comment fonctionne le CMJ ?

Vous ne serez pas seuls à réfléchir aux idées et à la manière dont vous pourrez ensemble réaliser votre projet.

Les adultes vous aideront, sans décider pour vous !

Le CMJ recevra de la mairie une convocation avec les sujets à traiter (*ordre du jour*), au moins une semaine avant chaque réunion.

Lors de la première réunion, vous déciderez comment vous allez travailler et vous organiser (*ensemble, par groupes de travail...*).

Les idées, les projets sont *débat*tus ensemble et les **décisions** sont prises à la majorité des voix.

Encadrement et animation

Le CMJ est encadré par des élus référents du Conseil municipal.

Ces adultes ont pour rôle :

- de proposer des thématiques sur lesquelles vous pourrez travailler,
- d'animer les réunions (*séances*),
- de vous permettre de vous exprimer librement, dans le respect des règles,
- de vérifier si vos projets sont réalisables (*lien avec le Conseil municipal des adultes*).



Moyens matériels à votre disposition :

- la salle du Conseil municipal pour vos réunions,
- photocopieur, ordinateur, vidéo projecteur, appareil photo...
- le CMJ aura une rubrique spécifique sur le site internet de la ville et des articles réguliers dans le magazine municipal Dialog'.

LE CMJ A SON PROPRE BUDGET.

En tant que conseiller(ère), quels seront tes droits ?

Tu seras libre de tes opinions et libre de t'exprimer dans le respect des autres.

Tu seras le porte-parole des jeunes, tu feras part de leurs idées.

Tu pourras t'impliquer dans les actions locales.

Tu proposeras des projets visant à améliorer le quotidien de la jeunesse saint-gilloise ou des projets utiles à tous.

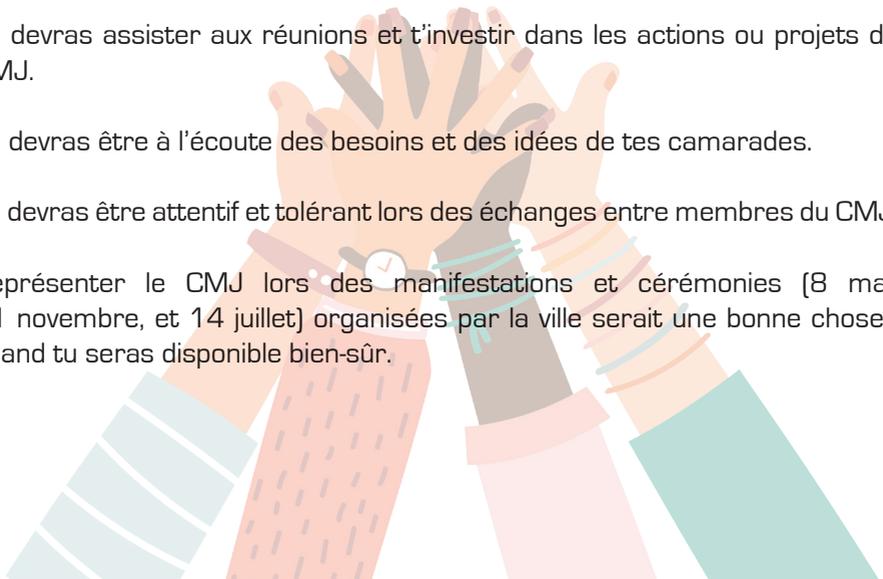
Et quels seront tes devoirs ?

Tu devras assister aux réunions et t'investir dans les actions ou projets du CMJ.

Tu devras être à l'écoute des besoins et des idées de tes camarades.

Tu devras être attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ.

Représenter le CMJ lors des manifestations et cérémonies (8 mai, 11 novembre, et 14 juillet) organisées par la ville serait une bonne chose ; quand tu seras disponible bien-sûr.



Investissement
Engagement

Convivialité
Solidarité
Intérêt général
Démocratie
Citoyenneté
Respect



Mairie de Saint-Gély-du-Fesc

04 67 66 86 00